

Objet : Opérations « OUVRIR MON QUOTIDIEN » et « JOURNALISTES EN CLASSE » 2010-2011

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Secondaire ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire ;
- A Monsieur le Président du Conseil de l'éducation aux médias.

Pour information :

- Aux Associations de Parents;
- Aux Organisations syndicales.

Autorités : Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, et de Promotion sociale

Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre Simonet

Personne(s)-ressource(s) : Marianne Tilot (marianne.tilot@gov.cfwb.be)

Nombre de pages : 4 pages

Téléphone pour duplicata : Service des circulaires de la Communauté française

Mots-clés : Education aux médias – Médias – Presse – Journaliste – Citoyenneté – Savoir lire- Savoir écrire – Traitement de l'information – « Ouvrir mon quotidien » - « Journaliste en classe »

Madame, Monsieur,

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Page 2

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, recevront gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 13 au samedi 25 septembre 2010**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants pourront ainsi parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves
 - un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves
 - deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves
 - trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant l'ensemble de l'année scolaire : du 15 novembre 2010 au 21 mai 2011 avec des interruptions .

- Du 25 décembre 2010 au 8 janvier 2011..
- Du 5 mars 2011 au 12 mars 2011.
- Du 9 avril 2011 au 25 avril 2011.

Les établissements scolaires qui répondront à l'invitation de la société JFB (Les Journaux Francophones Belges) pour une préinscription avant le 15 septembre 2010 éviteront l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre et recevront en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 28 septembre au 29 octobre 2010.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 13 SEPTEMBRE POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 22 OCTOBRE.

Soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq) , soit au 02.558.97.80.

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe Les Editions de l'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du

journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

- **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

3 UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : jean-luc.soree@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : : Jean-Luc Sorée.
- Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Isabelle Collin.
- Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : m.berhin@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Michel Berhin.
- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL A DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS?

Page 4

Cette année encore, les professeurs qui le souhaitent pourront faire appel en cours d'année à l'**expertise de journalistes professionnels** qui viendront témoigner de leur expérience professionnelle, expliquer aux étudiants comment se collecte et se traite l'information, inciter ces jeunes à une lecture critique de la presse, faire découvrir les conditions de travail et la nature du métier de journaliste.

Ces journalistes volontaires sont mis en contact avec les enseignants qui en feront la demande via l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Le choix du journaliste envoyé se fait, dans la mesure du possible en fonction des **attentes particulières exprimées par les étudiants ou leur professeur**. (Presse écrite, radio, audiovisuelle, spécialisée ou d'information générale, ...) L'Association des Journalistes Professionnels mettra tout en œuvre pour s'adapter aux demandes émanant des enseignants.

Celles-ci peuvent porter, entre autres exemples, sur une initiation au monde des médias, sur l'approche du métier de journaliste ou d'une de ses facettes, sur l'approfondissement d'un sujet d'actualité ou encore sur l'aide à la réalisation d'un média scolaire.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront– Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage), Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles – Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) – Fax : 02 235 22 72 – Courriel: jec@ajp.be – Site <http://www.jec.be>

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des supports pédagogiques seront envoyés au professeur avant l'intervention du journaliste:

- "**Etre Journaliste**" : une brochure de présentation du métier de journaliste.
- "**Profession : journaliste(s)**" : un film documentaire de 14 minutes sur les métiers du journalisme écrit, audio et télé.

COMMENT DEMANDER LA PARTICIPATION D'UN JOURNALISTE ?

Compléter le formulaire en ligne ou télécharger le sur www.jec.be

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'Association des Journalistes professionnels d'obtenir la disponibilité d'un journaliste volontaire en mesure de répondre aux attentes exprimées par le professeur intéressé.

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil de l'Éducation aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2010 – 2011, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Éducation aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Éducation permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 4A133
1080 Bruxelles
csem@cfwb.be
www.csem.cfwb.be
02 413 35 08